



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025_812

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ - SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT DE LA
COLLECTIVITÉ À LA VENUE DU BUS AGIR POUR LE COEUR DES FEMMES EN 2026**

Vu la délibération n°2024/CC145 par laquelle le Conseil Communautaire du 3 décembre 2024 a autorisé la signature du Contrat Local de Santé (CLS) 2024-2028 de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay,

Considérant l'ambition de la fondation « Agir pour le Coeur des femmes » ayant son siège à Paris (75009), 22 rue de Londres de contribuer à faire reculer les maladies cardio-vasculaires chez la femme au travers de 3 priorités stratégiques : Alerter, Anticiper et Agir,

Considérant la campagne de dépistage et d'information menée par la fondation à destination des femmes en situation de vulnérabilité sanitaire ou sociale, en rupture de parcours et de soins, s'inscrit dans l'axe 2 du Contrat Local de Santé : « Déployer et renforcer le « aller-vers » dans une logique de parcours de santé »,

Considérant l'impact positif des deux premiers accueils du Bus Coeur des Femmes à Béthune en 2024 et à Bruay-la-Buissière en 2025, il convient d'organiser la venue du Bus du Coeur des femmes en 2026 pour l'organisation d'une campagne de dépistage des risques cardio-vasculaires et gynécologiques pour les femmes du territoire,

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu de signer une charte d'engagement avec la fondation « Agir pour le Coeur des Femmes », pour une durée d'un an renouvelable avec l'accord des parties,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de arrêter les modalités d'organisation des manifestations communautaires se déroulant sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Le Président,

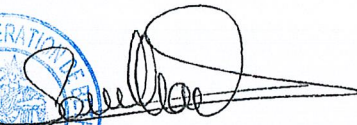
DECIDE de signer une charte d'engagement pour l'année 2026 avec la fondation « Agir pour le Coeur des femmes » ayant son siège à Paris (75009), 22 rue de Londres ayant pour objet l'organisation de la venue du Bus du Coeur des femmes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération en 2026, pour une durée d'un an renouvelable avec l'accord des parties selon le projet annexé à la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 18 NOV. 2025

Par délégation du Président
La Vice-présidente déléguée,

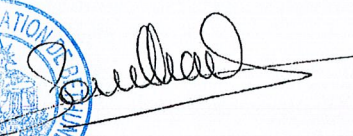


SOUILLIART Virginie

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 19 NOV. 2025

Et de la publication le : 19 NOV. 2025

Par délégation du Président
La Vice-présidente déléguée,



SOUILLIART Virginie



**Agir pour
le Cœur
des Femmes**

Women's Cardiovascular Healthcare Foundation

Bus du Cœur des Femmes 2026

Charte d'Engagement de la collectivité / ville Étape





L'Action « Bus du Cœur des Femmes »

Contrairement aux idées reçues, les maladies cardiovasculaires ne sont pas des maladies d'hommes : les femmes en décèdent plus que les hommes. Chaque jour en France, les maladies cardiovasculaires tuent 200 femmes. Les plus touchées sont les femmes en situation de vulnérabilité sanitaire et sociale : précarité sociale, économique, et sanitaire... 86 % d'entre elles présentent des besoins pour leur santé, nécessitant une prise en charge adaptée, à travers un accès aux soins et un parcours coordonné.

La fondation Agir pour le Cœur des Femmes a pour ambition de contribuer à **sauver la vie de 100 000 femmes d'ici à 2030**, en faisant reculer les maladies cardiovasculaires, au travers de trois priorités stratégiques :

- **Alerter** : en diffusant une information sur les spécificités féminines de la santé cardiogynécologique et les signes d'alerte.
- **Anticiper** : en facilitant les dépistages, car dans 8 cas sur 10 l'accident est évitable, grâce à un suivi régulier et une meilleure hygiène de vie.
- **Agir** : en donnant la possibilité d'être accompagnée dans un parcours de santé multidisciplinaire intégrant le risque cardio-gynécologique.

Pour atteindre ces objectifs, depuis 5 ans, Agir pour le Cœur des Femmes organise une vaste campagne nationale de dépistage et d'information, prioritairement à destination des femmes en situation de vulnérabilité sanitaire ou sociale, en rupture de parcours de soins : «le Bus du Cœur des Femmes». Cette opération est principalement financée par des mécènes privés et par la générosité du public.

L'Assurance Maladie accompagne la campagne depuis 2021, en soutenant l'initiative par des actions de communication (mailing auprès des femmes en amont,...) et d'accompagnement lors des étapes.

En 2026, **le Bus du Cœur des Femmes se rendra dans 16 villes-étapes** en France pour aller à la rencontre des femmes, afin de leur faire bénéficier gratuitement d'actions d'information, de sensibilisation et de dépistage des maladies cardio-vasculaires, gynécologiques et rénales, tout en leur permettant d'intégrer un parcours de soins. **La participation de la collectivité à l'opération Bus du Cœur des femmes s'inscrit sur un principe de récurrence, de 3 éditions sur 5 années, dans une dynamique territoriale.**

L'étape du Bus du Cœur des Femmes sur un territoire est rendue possible par un **partenariat opérationnel** et humain entre Agir pour le Cœur des Femmes, les services de la collectivité territoriale accueillante, les associations, les structures locales médicales, sanitaires et sociales et enfin, la CPAM. L'ambition est de proposer une réintégration des femmes dans un parcours de soin structuré pluridisciplinaire.

La Fondation Agir pour le Cœur des Femmes finance la campagne nationale de dépistage du Bus du Cœur des Femmes. La collectivité s'engage à couvrir tous les frais locaux relatifs à l'organisation de l'étape non pris en charge par la fondation Agir pour le Cœur des Femmes : repas et collations des bénévoles, gardiennage, location de sanitaires, mobilisation des agents municipaux, logistique et équipements (stands type Vitabris, tables, chaises, barrières...), communication sur les médias municipaux.



La fondation Agir pour le Cœur des femmes a souscrit à une assurance privée auprès d'AXA pour couvrir la campagne.

Les cibles de l'action

- **300 femmes** en moyenne, âgées de 18 ans et plus, en situation de tout type de vulnérabilité, seront **dépistées** dans le Bus sur chaque étape de **3 jours** et réorientées dans un parcours de soins sur le territoire ;
- Le "**Village Santé-Bien-être**" attendant au dispositif de dépistage est ouvert à toutes et tous ;
- Plus largement, **toute la population** du territoire est sensibilisée grâce à la communication locale et régionale, sur les spécificités du risque cardio-vasculaire au féminin, diffusée lors de la venue du Bus

Grâce à l'action, les professionnels de santé du territoire (médecins, paramédicaux, privés et publics) sont formés au dépistage et à la prise en charge du risque cardiovasculaire et gynécologique chez les femmes.

L'apport de la fondation Agir pour le Cœur des Femmes

Le parcours de dépistage dans le Bus, la Maison Médicale Mobile et la Maison des Explorations Mobile

Le Bus du Cœur des Femmes offre une prise en charge médicale unique aux femmes en rupture de soins.

Agir pour le Cœur des Femmes met à la disposition de la collectivité son dispositif complet de dépistage en 10 étapes (cf. figure 1), sur trois jours consécutifs, par des professionnels de santé bénévoles.

Accueil : présentation du parcours et des documents de sensibilisation, remise du livret de dépistage, remplissage du formulaire de consentement et du score Epice.

CPAM : Le public passe alors par le stand de la CPAM pour vérifier la mise à jour des droits individuels et les actions d'accompagnement.

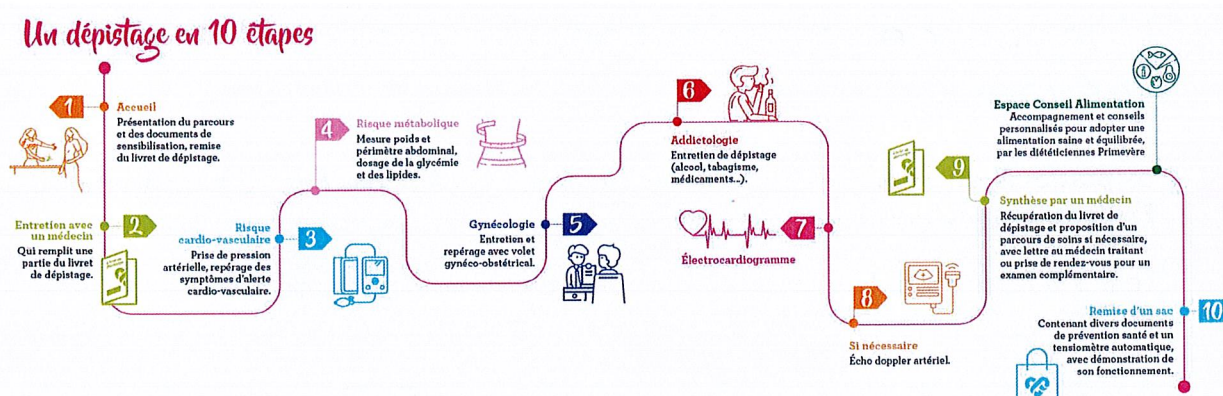
Le dépistage :

1. Recueil des antécédents médicaux, facteurs de risques, symptômes ;
2. Risque cardiovasculaire : entretien médical avec repérage des symptômes d'alerte cardiovasculaire, avec formation à l'automesure de la pression artérielle. Toutes les femmes bénéficieront d'un électrocardiogramme de repos et celles, qui seront jugées à risque ou symptomatiques se verront proposer un écho-doppler artériel ;



3. Risque métabolique et rénal : mesure poids, taille et périmètre abdominal, prélèvement capillaire pour dosage de la glycémie, des lipides et de la créatininémie ;
4. Gynécologie : entretien et repérage des situations à risque et/ou d'une perte de suivi avec volet gynéco-obstétrical ;
5. Addictologie : entretien de repérage (alcool, tabac, médicaments...) ;
6. Diététique : entretien et conseils sur l'alimentation avec une diététicienne, en partenariat avec Primevère ;
7. Bilan de synthèse : analyse du livret de dépistage, et proposition d'un parcours de soins si nécessaire (lettre au confrère et prise de rendez-vous organisée selon les collectivités etc...) par les équipes médicales du territoire (cardiovasculaire, gynécologie...) ;
8. Fin du dépistage : remise de la lettre pour le confrère, de fiches santé (symptômes de l'infarctus, artère des facteurs de risques, automesure tensionnelle...) et d'un autotensiomètre au bras offert par Axa Prévention ; récupération du livret de dépistage, du questionnaire de satisfaction et de l'original du consentement par Agir.

Figure 1 :



Le dépistage écho-doppler artériel et l'ECG sont réalisés en toute confidentialité dans la Maison des Explorations Mobiles.

La durée totale du parcours est de 2h00 minimum. Les femmes participent au dépistage sur rendez-vous pris à l'avance.

Les femmes participant au dépistage sont prioritairement résidentes de la collectivité, mais elles peuvent également venir de collectivités limitrophes, selon les objectifs fixés conjointement par la collectivité organisatrice et Agir pour le Cœur des Femmes.

De la même manière, un certain nombre de salariées d'établissements locaux de partenaires du Bus du Cœur des Femmes pourront participer au dépistage.



Contribution à l'organisation d'un Village Santé – Bien-être

Agir pour le Cœur des Femmes accompagne la collectivité dans l'organisation du Village Santé - bien-être, avec les partenaires locaux. Le Village est constitué de stands conseils avec des professionnels de santé et associations locales, regroupés en îlots thématiques :

- * hygiène de vie : alimentation, activité physique, tabac, addictions ;
- * bien-être : sophrologie, esthétique, parole ;
- * médical : dépistage simplifié, insuffisance cardiaque, planning familial, vasculaire, cancer, gestes qui sauvent, vie affective et intime, santé mentale, nutrition ;
- * associations partenaires ;
- * stand CPAM.

Le Village Santé - Bien-être est en accès libre pour tous, hommes et femmes.

La composition du Village Santé - Bien-être sera validée au préalable par la Fondation Agir pour le Cœur des Femmes. Celui-ci n'étant pas un lieu de prospection commerciale, aucune distribution de documents à objectif commercial ne sera acceptée.

Aucune Association ou Fondation dont l'objet social est de lutter contre les maladies cardiovasculaires ne pourra être sollicitée en tant que partenaire de l'événement ou du Village Santé - Bien-être.

Evaluation

Agir pour le Cœur des Femmes traite les données recueillies pour chaque femme dépistée à partir du livret de dépistage anonymisé, de la fiche Epices, et du questionnaire de satisfaction dans le cadre d'une évaluation rigoureuse et scientifique sur l'état de santé des femmes accueillies dans le Bus du Cœur des Femmes. Ces informations sont collectées après le recueil du consentement des femmes accueillies.

Communication

Agir pour le Cœur des Femmes fournit :

- la signalétique pour l'action : kakémonos, nappes, équipement des bénévoles, banderoles, flammes, totem aux couleurs d'Agir pour le Cœur des Femmes ;
- la conception des affiches et flyers types personnalisés en lien avec la collectivité (photo de la ville, logo de la collectivité et des partenaires etc.), avec remise de déclinaisons de fichiers HD prêt à imprimer par la collectivité (la mise en page de l'affiche est la même pour toutes les villes-étapes) ;
- des documents de prévention : brochure de 24 pages « Prendre soin de ma santé cardio-vasculaire », présentation d'Agir pour le Cœur des Femmes, artère des facteurs de risques, symptômes de l'infarctus, automesure tensionnelle, fiche consultation... ;
- des marque-pages reprenant les visuels des kakémonos.

Agir pour le Cœur des Femmes propose lors de la préparation de l'étape un accompagnement par le Responsable Médiation et protocole de la fondation, au



niveau national et local. Agir pour le Cœur des Femmes assure également les relais sur ses réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, Youtube) et son site internet.

Coordination

Un chef de projet Agir pour le Cœur des Femmes assure la coordination nationale de l'action autour d'un Comité de Pilotage local composé d'un référent médical, des services de la collectivité, de représentants des établissements de santé et des professionnels de santé locaux, d'ambassadeurs d'Agir pour le Cœur des Femmes, de représentants de la CPAM. Le Comité de Pilotage se réunit en visioconférence environ cinq fois dans les trois mois précédant l'action.

Héritage du Bus du Cœur des Femmes

Agir pour le Cœur des Femmes souhaite pérenniser dans la durée son action de prévention en actions sur le territoire. Dans ce cadre, plusieurs éléments sont à appréhender :

- Cette charte est signée pour un an et peut être renouvelée avec l'accord des deux parties. La collectivité peut réitérer l'organisation d'une étape du Bus du Cœur des Femmes. Elle peut aussi impulser l'organisation d'une Journée du Cœur des Femmes sur plusieurs années successives (notamment dans le cas où le Bus ne reviendrait pas), en lien étroit avec Agir pour le Cœur des Femmes qui met à disposition les moyens de dépistage ;
- Les Référents des collectivités prenant le leadership de l'action peuvent devenir des Ambassadeurs d'Agir pour le Cœur des Femmes une fois la première action engagée. Dans cette perspective, ils deviennent les interlocuteurs privilégiés d'Agir pour le Cœur des Femmes pour toutes les actions à venir et sont invités à participer à la Rencontre Nationale annuelle des Ambassadeurs qui se tient en décembre de chaque année, à Paris ;
- L'héritage du Bus du Cœur des Femmes doit perdurer dans le temps afin de faciliter la meilleure compréhension possible de la prévention et du « Prendre soin de soi » ;
- Toute action organisée à la suite du Bus du cœur des Femmes, en faveur de la santé cardiovasculaire et gynécologique, fera l'objet d'un partage d'informations et associera Agir pour le Cœur des Femmes, pour toutes les initiatives organisées pendant une durée de 3 ans après l'organisation de la dernière action.

La collectivité s'engage à utiliser la méthodologie et les documents fournis par Agir pour le Cœur des Femmes pour toute action de dépistage cardio-gynécologique. La collectivité informera la fondation au minimum 3 mois avant l'action afin de bénéficier de son support. La collectivité s'engage au respect de cette clause sur une durée de 3 ans.



Les engagements de la collectivité : Cahier des Charges

La collectivité fournit un lieu d'accueil pour la manifestation

La collectivité met à disposition un lieu d'accueil pour le Bus, les remorques, les véhicules régie et les tentes du Village Santé - Bien-être :

- facile d'accès et central pour toutes les femmes souhaitant participer au dépistage, à proximité de sanitaires ;
- visible du public et avec du passage pour inciter à participer au Village Santé - Bien-être ;
- d'une taille suffisante pour accueillir le bus, les deux remorques et 20 à 25 stands 3x3m du village « Santé - Bien-être » ;
- disponible dans l'idéal du mardi à 13h00 (installation du dispositif) au vendredi à 20h00 (départ du Bus). Uniquement lors d'un cas particulier justifié, le dépistage peut avoir lieu du mardi au jeudi ;
- la collectivité fournit un arrêté d'occupation du domaine public et effectue les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations d'occupation de l'espace public ;
- un espace indoor peut être proposé pour le Village Santé – Bien-être, avec le dépistage en extérieur ;
- un espace de repli sera anticipé en cas de mauvaises conditions climatiques.

Organisation de l'étape et du Village Santé - Bien-être

La collectivité désigne un responsable projet, appelé « Référent », qui pilote l'organisation de l'action avec l'accompagnement du Coordonnateur national du Bus du Cœur des Femmes de la fondation et le référent local des professionnels de santé travaillant sur le dispositif.

Le référent pour la collectivité sera responsable de l'organisation de l'accueil et de l'animation des stands du village, notamment pour la prévention en santé, les aides et actions sociales, la mise en place d'activités à destination des enfants, avec la présence de professionnels qualifiés. La collectivité sollicitera les acteurs institutionnels et associatifs de la santé et du bien-être sur son territoire (à l'exception des Associations ou Fondations ayant pour objet la prévention des maladies cardiovasculaires via la générosité du public) et leur proposera d'animer un stand sur le village, sur une ou plusieurs journées, avec la validation préalable du fonds de dotation Agir pour le Cœur des Femmes.

La collectivité met à disposition les infrastructures pour l'organisation et le bon fonctionnement du dépistage et du Village Santé - Bien-être :

- 20 à 25 tentes de type Vitabri 3mx3m pour le Village Santé, avec murs opaques (montage et démontage inclus) ;
- 7 tentes de type Vitabri 3mx3m pour le dépistage avec murs opaques ;
- 30 à 40 tables, 120 chaises, 1 grille lestée pour l'équipement de chaque stand ;



- Containers ordure ménagère et recyclable (cartons) ; petites poubelles de ville;
- Accès aux sanitaires avec un nettoyage quotidien ;
- Barrières type Vauban pour délimiter l'espace (entre 100 et 120 mètres linéaires)
- Raccordement électrique 4x 16A avec tableau électrique ;
- En option : Salle pour l'organisation de l'événement de lancement Collectivité – Médias – Partenaires.

La collectivité met à disposition des moyens techniques et humains pour l'organisation et le bon fonctionnement de l'étape :

- 4 agents pour l'accueil du public sur site pendant la manifestation ;
- Gardiennage du dispositif pendant 3 nuits les mardi, mercredi et jeudi soir de 18h00 à 8h00 ;
- Fourniture du matériel nécessaire au protocole sanitaire adéquat sur le site ;
- Restauration des personnels, des bénévoles et des représentants des partenaires sur le Village Santé - Bien-être pendant les 3 jours. Estimation 50 à 60 repas le midi par jour ;
- Boissons (eau, café...) et en-cas disponibles pour les équipes tout au long de la journée à partir de 8h30 le matin ;
- Un dispositif de rafraîchissement est à prévoir par les collectivités pour le public et les bénévoles en cas de canicule (brumisateurs, eau potable etc.).

La collectivité prend en charge les démarches administratives de l'autorisation d'occupation du lieu public où s'installera le Bus, ses remorques et le village Bien - Être-santé.

La collectivité communique en amont et pendant la manifestation

La collectivité organise :

- des réunions d'information avec tous les acteurs de la santé et du social du territoire, pour les inciter à se mobiliser pour préparer l'action ; elle aide à la mobilisation des professionnels de santé (CPTS, CH, CHU, cliniques privées, maisons médicales etc.) et fournit les contacts à Agir pour le Cœur des Femmes afin de faciliter l'organisation des plannings des professionnels de santé sur les 3 jours avec la Chargée de mission d'Agir pour le Cœur des Femmes chargée de l'organisation des Professionnels de Santé;
- une campagne de communication sur les médias de la collectivité (web, réseaux sociaux, presse, impression des supports de communication, affichage, en amont de l'événement) ;
- un événement de lancement avec les médias locaux, en lien avec le Responsable Média et Presse d'Agir pour le Cœur des Femmes, avec la prise de parole du Maire de la ville ou du Président de la collectivité, des cofondateurs, d'un professionnel de santé du territoire et d'une patiente témoin, suivie d'un cocktail.

La collectivité gère le processus des inscriptions du public au dépistage

La collectivité assure et gère le dispositif d'inscriptions.

- Proposition du dépistage aux femmes du territoire en situation de vulnérabilité ou éloignées des parcours de soins ;



- Mobilisation par la collectivité de ses relais d'action sociale et sanitaire (pôles ressources santé, ambassadeurs santé, CCAS, associations caritatives...) et ses partenaires prévention santé ;
- Ouverture, selon les collectivités, d'un site de pré-inscription en ligne de type Weezevent avec créneaux horaires et/ou d'un accueil téléphonique pour la prise des RDV au dépistage ;
- Travail collaboratif étroit à mettre en place avec les services de la CPAM du territoire pour les pré-inscriptions de femmes dans la cible du dépistage (mailing ciblé, relances téléphoniques...). La CNAM est partenaire national de la campagne de dépistage ;
- Accueil des femmes sur le site le jour J ;
- Clôture du dépistage avec vérification des dossiers femmes avec l'aide d'un professionnel de santé et remise du tote-bag contenant notamment un tensiomètre huméral ;
- Remise sécurisée à Agir après l'étape du tableau des femmes dépistées, ayant accepté d'indiquer leurs coordonnées, en format xls. Ce fichier reste confidentiel et ne peut pas être utilisé par la collectivité ;
- Collecte et fourniture des données de Retour sur Expérience selon la grille d'évaluation fournie par Agir.

Autres prestations et fournitures

La collectivité prend en charge :

- La fourniture de 350 sacs de type tote bag pour mettre les documents, le tensiomètre automatique et les gratifications éventuelles offertes par les partenaires, remis aux femmes à la fin du dépistage ;
- D'éventuels objets promotionnels et communication à l'identité du territoire ;

Le

A

Pour la Collectivité de

Nom

Fonction

Signature :

Pour la fondation Agir pour le Cœur des Femmes

Professeuse Claire MOUNIER-VEHIER
Cofondatrice

Thierry DRILHON
Cofondateur



Annexe 1 : Calendrier de mise en oeuvre

Au cours de l'année précédente

- Accord entre la collectivité et Agir pour le Cœur des Femmes pour être collectivité étape du Bus du Cœur des Femmes.
- Organisation d'une réunion d'information avec les acteurs de la santé sur le territoire pour mobiliser les professionnels de santé.

3 mois

- RDV entre la collectivité et le représentant d'Agir pour le Cœur des Femmes, pour validation et signature de la Charte d'Engagement : accord sur le cahier des charges, choix d'une date et d'un lieu conforme à la tournée du Bus du Cœur des Femmes et validé par la fondation.
- Désignation par la collectivité d'un référent, issu du pôle Santé de la collectivité ; première réunion de coordination avec l'ensemble des parties prenantes : Agir, collectivité et professionnels de santé.

2 mois

Adaptation des documents de communication.

Repérage si nécessaire, sur le lieu de la manifestation : réalisation d'un plan du Village-Santé

Constitution d'un Planning de présence des intervenants sur le site.

Première annonce de l'événement par la collectivité : communication de la collectivité à ses structures internes, CCAS, partenaires, mairies de quartier, associations... Mobilisation des structures locales pour susciter les inscriptions des femmes au dépistage.

Organisation de l'événement de lancement avec conférence de presse.

Seconde Réunion du Comité de Pilotage.

1 mois

Impression et distribution des supports de communication.

Annonce à l'ensemble des médias locaux, envoi du premier communiqué de presse.

Suivi des inscriptions et des relais de la communication par les structures partenaires.

Validation des plannings de présence sur la manifestation.

Validation de l'ensemble des éléments techniques de l'organisation.

Commandes de matériaux consommables pour la manifestation.

Envoi des invitations à l'événement de lancement.

3eme réunion du Comité de pilotage et de validation avec l'ensemble des partenaires.

2 semaines

Validation de l'ensemble de la check-list technique, commandes et livraisons.

Relance de l'ensemble de la communication en lien avec tous les partenaires.

Relance des inscriptions des femmes au dépistage.

Fourniture d'un Roadbook à tous les acteurs.

4eme réunion de suivi et de validation avec l'ensemble des partenaires.

1 semaine

Relance des médias et des invités à l'événement de lancement.

Calage des interventions des personnalités.

Validation du planning de présences sur le site.

Point précis sur les inscriptions et relances si nécessaire

5eme réunion de suivi

J-1 Installation du village Santé par les équipes techniques de la collectivité.



Annexe 2 : Plan d'implantation du Village (exemple)

